



PREFECTURE
DU CHER



DEPARTEMENT DU CHER

Schéma départemental des services aux familles

2016-2019

Premier cahier



Pourquoi le Sdsf ?

UNE MEILLEURE ARTICULATION DES POLITIQUES PETITE ENFANCE ET PARENTALITE

PETITE ENFANCE

**CONCILIER
VIE FAMILIALE ET
VIE PROFESSIONNELLE**

Développement de l'accueil
pour les jeunes enfants

Cdaje

PARENTALITE

**SOUTENIR
LA FONCTION
PARENTALE**

Soutenir les parents
dans l'exercice de la fonction
parentale

Reaap – Clas – Pif...



**Un rapprochement
du pilotage
de ces 2 politiques**

**Une plus forte coordination
des acteurs**

=

**Création
d'une dynamique**

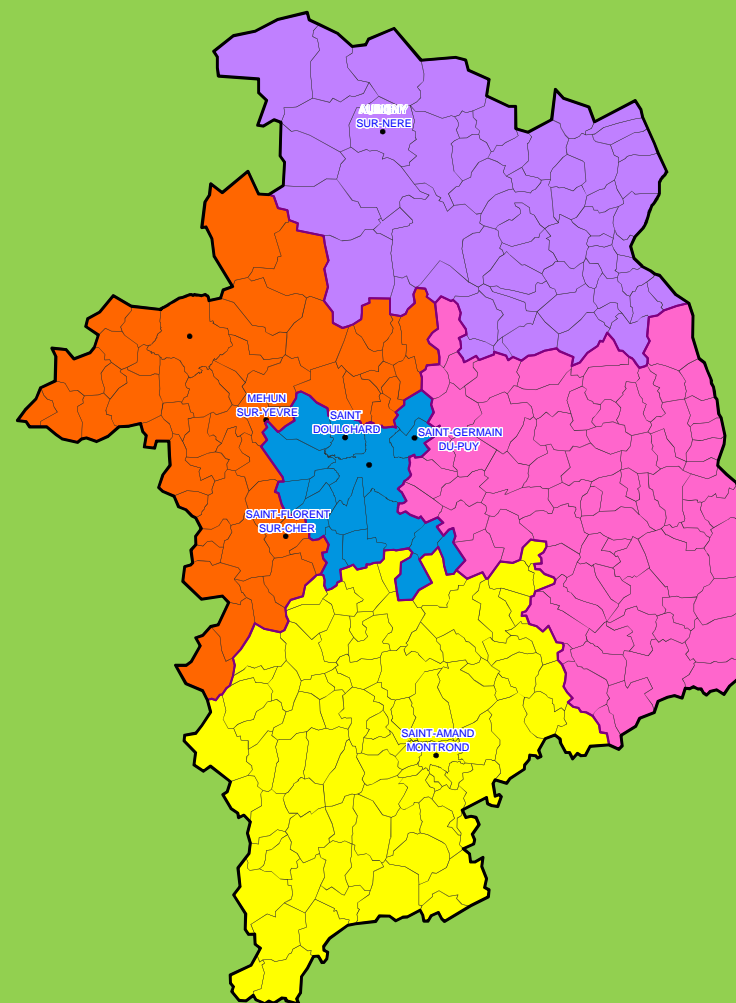
**Le Sdsf :
un levier essentiel
pour le maillage
du territoire**

**Schéma
départemental
des services
aux familles**



LE DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL EN QUELQUES MOTS

- Un département rural vieillissant.
- Une pauvreté et une précarité importante des familles.
- Une concentration des services sur les pôles urbains.
- Une dynamique sur les territoires autour de l'agglomération de Bourges mais des difficultés importantes sur les territoires nord, sud et est.



Par territoires

DES FICHES DIAGNOSTIC

Territoire Centre

> Caractéristiques principales du territoire

La population est en baisse sensible entre 2007 et 2012 et principalement dans la tranche d'âge de 20 - 60 ans. Seule la part des 80 ans ou plus n'est pas orientée à la baisse.

Ce territoire concentre une grande partie de la population en situation précaire :

- allocataires bas revenus : 40 % (département : 38 %)
- allocataires dépendants de prestations : 31 % (département : 28 %)
- un allocataire sur quatre perçoit le revenu de solidarité active (département : 23 %)

L'offre de services collectifs est suffisante mais pas totalement adaptée aux besoins de familles.


L'offre d'aide individuelle est suffisante. Les Ram sont présents sur la majorité de ses communes. Trois très petites sections (préscolarisation des moins de trois ans) ont été mises en place à Bourges.

Cependant, la ville de Bourges est en zone prioritaire 2 au regard des critères Cnaf (déficit budget territorial).

Les initiatives en direction des parents sont nombreuses, avec des actions réparties sur différentes communes. Cependant, il est noté un manque de visibilité et une mise en lien plus difficile. La coordination entre les différents acteurs pourrait être améliorée.

Il n'y a pas de compétence petite enfance - enfance / jeunesse à l'échelle de la communauté d'agglomération.

La ville de Bourges comprend trois quartiers prioritaires de la ville (Chaunellerie, Orléans et Val d'Auron).



> Evolution du nombre de places d'accueil collectif

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de places	350	364	357	368	371

> La parentalité

Appui : Atelier d'aide à la parentalité (CAF), Action parentale (Région), Point info famille (Région).

Prévention : Formation des responsables animatrices des centres d'accueil (Association des communes de la région de Bourges), Atelier de la parentalité (CAF), Action parentale (Région).

Accompagnement : Lieu d'accueil parents-enfants (Les parents, leurs aides et les acteurs de la parentalité), Une expérience tout au long de la vie (Le service de médiation familiale de la ville de Bourges), Organisation des ateliers de (CAF).

Territoire Centre

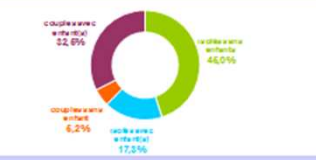
Données Caf au 31/03/2014

Nombre d'allocataires	19 494
Nombre de personnes couvertes	45 816
Nombre d'enfants	19 010
Allocataires allocations familiales	6 343
Allocataires complément familial	1 076
Allocataires allocation de rentrée scolaire	4 261
Allocataires prestation d'accueil du jeune enfant	3 205

> Répartition par catégorie de prestations

Famille	7 596
Naissance jeune enfant	3 205
Logement	12 166
Revenu garanti et compléments	6 980

> Répartition selon structure familiale



couple sans enfant	32,8%
couple avec enfant	6,2%
un seul avec enfant	17,2%
un seul sans enfant	43,8%

> Les enfants allocataires

Tranche d'âge	Moins de 3 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans
Nombre d'enfants allocataires	3 047	2 885	5 766	5 638
Nombre de familles nombreuses			2 078	
Nombre de familles avec enfants de moins de six ans et parents actifs occupés			2 200	
Nombre enfants Aesh moins de six ans			38	

> Indicateurs de fragilité sociale

Allocataires bas revenus (au 1er trimestre 2013 > 1 021 €)	7 819
Allocataires dépendants des prestations (les prestations représentent plus de 50% des ressources)	6 048
Allocataires dépendants des prestations à 100% (les prestations représentent la totalité des ressources)	3 755
Allocataires aides au logement	12 166
Allocataires allocations handicapés	2 079
Allocataires revenu de solidarité active	4 992

> L'offre d'accueil individuel

Nombre assistantes maternelles actives	537
Capacité théorique d'accueil assistantes maternelles	1 051
Nombre moy en enfants de moins de six ans gardés	5,1
Nombre d'assistantes maternelles de 50 ans ou plus	272
Nombre de RAS assistantes maternelles	7
Nombre de maisons assistantes maternelles	2


> L'offre d'accueil collectif

Structure	Places
Halte garderie	0
Crèche	2
Multaccueil	338
Micro crèche	1
Asn pré-scolaire	13
Asn extrascolaire	11


> Evolution de la population 2007 - 2012

Population Po 2007	100 437
Population Po 2012	97 208
Evolution 2007 - 2012	-3,2%

> Evolution par tranches d'âge 2007 - 2012



> Evolution des naissances 2010 - 2014



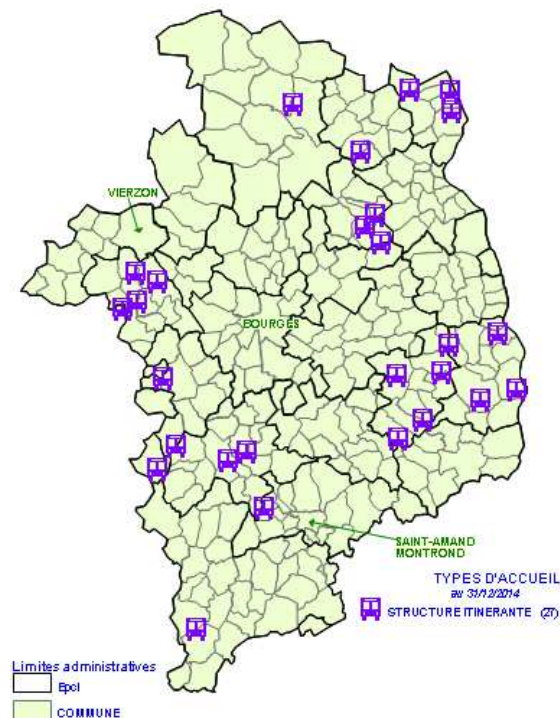

Les services aux familles : UNE REPARTITION INEGALE DANS LE CHER

Des disparités entre les territoires urbains et ruraux

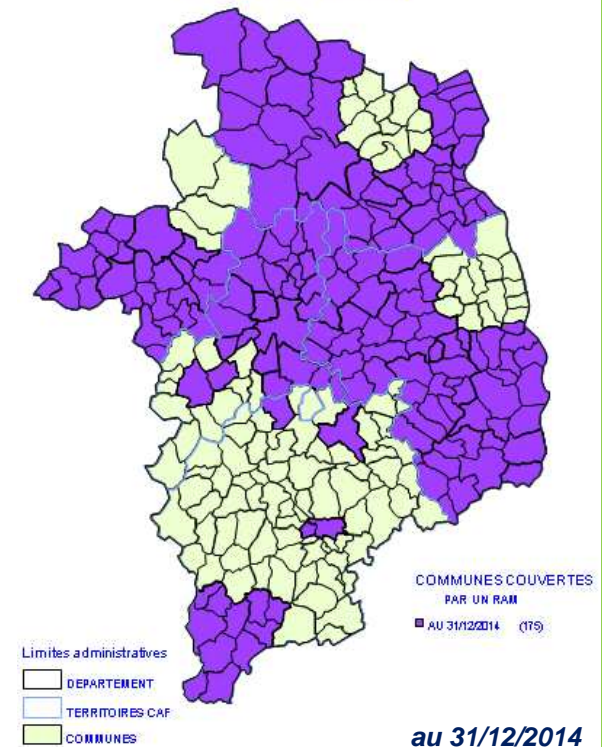
L'OFFRE DE GARDE



L'OFFRE ITINÉRANTE



L'OFFRE RAM



- Une offre d'accueil des -3 ans < 6 points à celle de la région.
- Une offre d'accueil collectif fragile (18 structures associatives sur 40).

- Un vieillissement des assistants maternels et une diminution du nombre des 1^{ers} agréments.

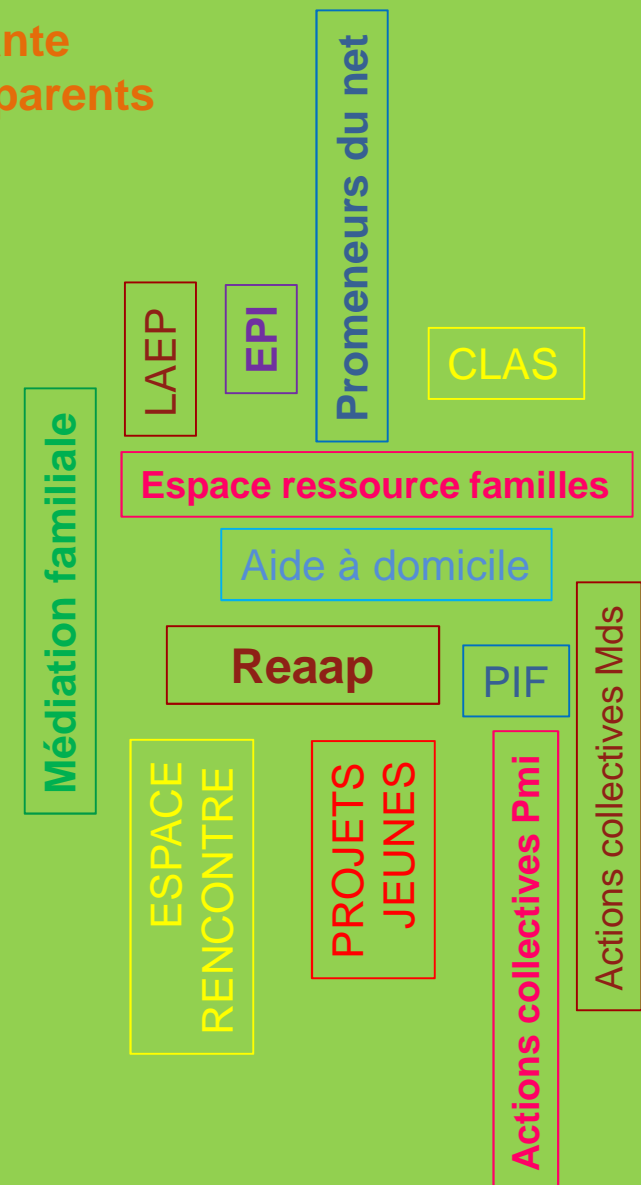


Les services aux familles :

UNE REPARTITION INEGALE DANS LE CHER

Une offre « parentalité » existante
mais pas toujours lisible pour les parents

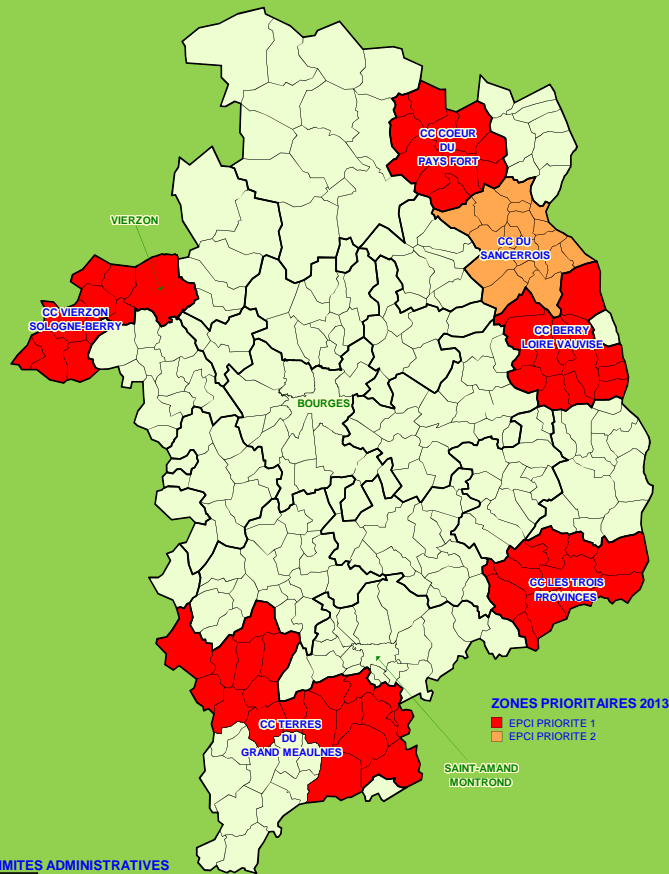
- Une offre de services diversifiée mais inégalement répartie.
- Problèmes de mobilité des familles.
- Offre de services parfois méconnue des familles.
- **NECESSITE D'ABORDER LES QUESTIONS DE PARENTALITE AVEC LES PROFESSIONNELS ET LES ELUS POUR LA BONNE ORIENTATION DES FAMILLES.**



La cartographie des zones prioritaires

MODIFICATION DU SEUIL DES CRITERES DE PRIORISATION

Seuil national (54 %)

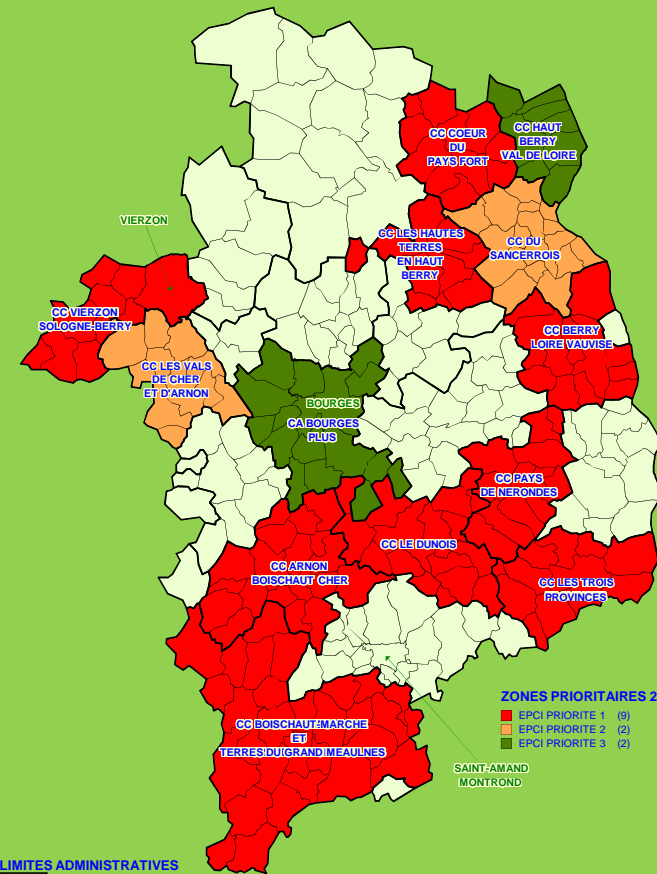


ZONES PRIORITAIRES 2013

- EPCI PRIORITE 1
- EPCI PRIORITE 2

SOURCE : CAF DU CHER

Seuil départemental (64 %)



ZONES PRIORITAIRES 2015

- EPCI PRIORITE 1 (9)
- EPCI PRIORITE 2 (2)
- EPCI PRIORITE 3 (2)

SOURCE : CAF DU CHER



LIMITES ADMINISTRATIVES

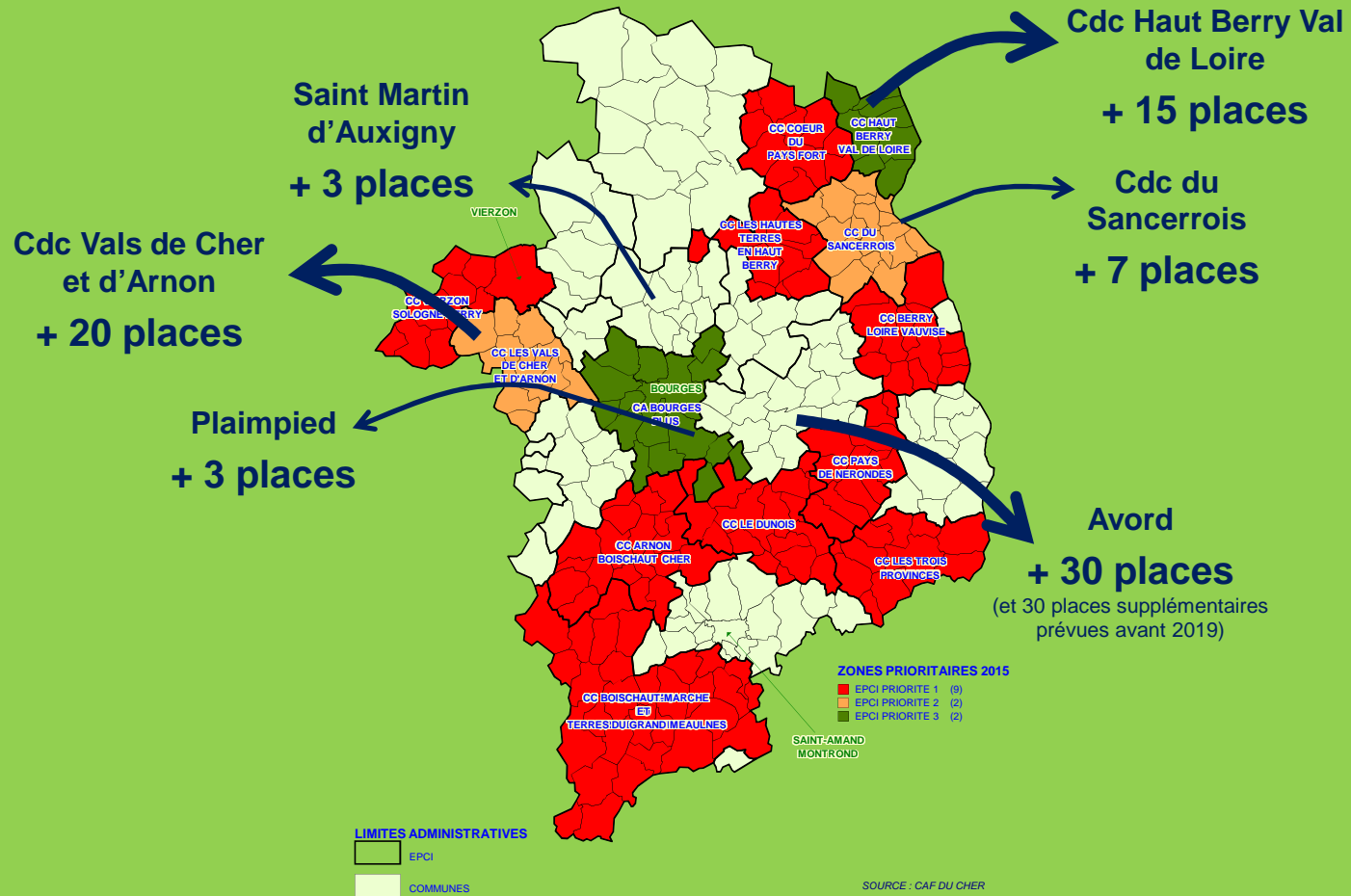
- EPCI
- COMMUNES

LIMITES ADMINISTRATIVES

- EPCI
- COMMUNES

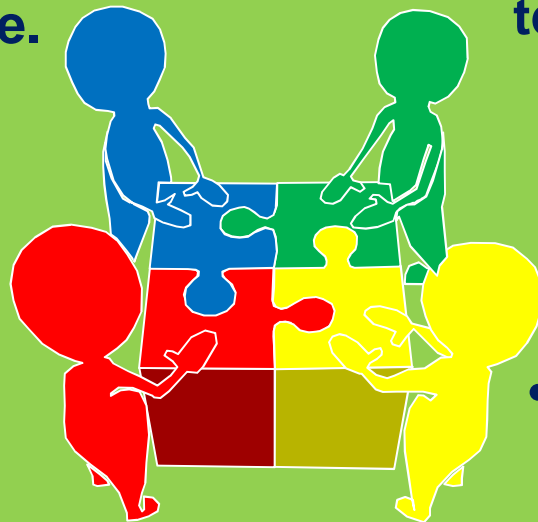
La cartographie des zones prioritaires DES PROJETS EN COURS

Seuil départemental (64 %)



UNE MOBILISATION DES INSTITUTIONS, DES COLLECTIVITES ET DU SECTEUR ASSOCIATIF

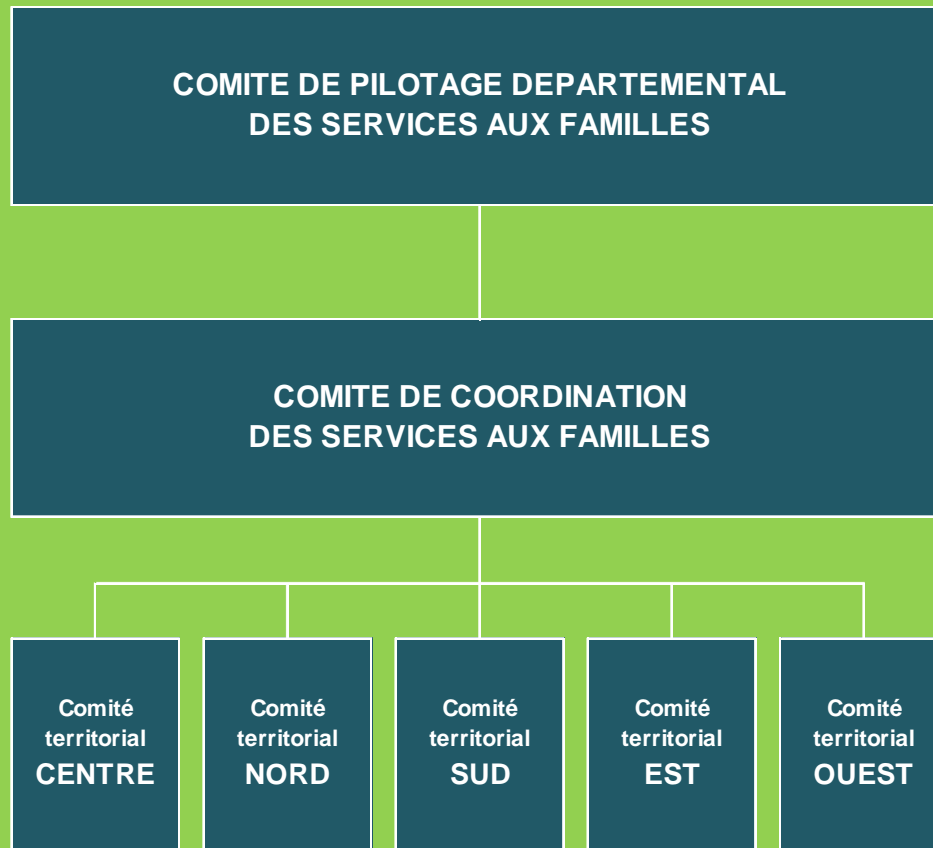
- Conforter la dynamique à travers l'accompagnement des collectivités dans la structuration de leur politique enfance et jeunesse.
- Poursuivre l'engagement pour la réduction des inégalités sociales et territoriales.



- Améliorer les offres existantes.
- Promouvoir les valeurs de la République auprès des familles et des jeunes.

La gouvernance

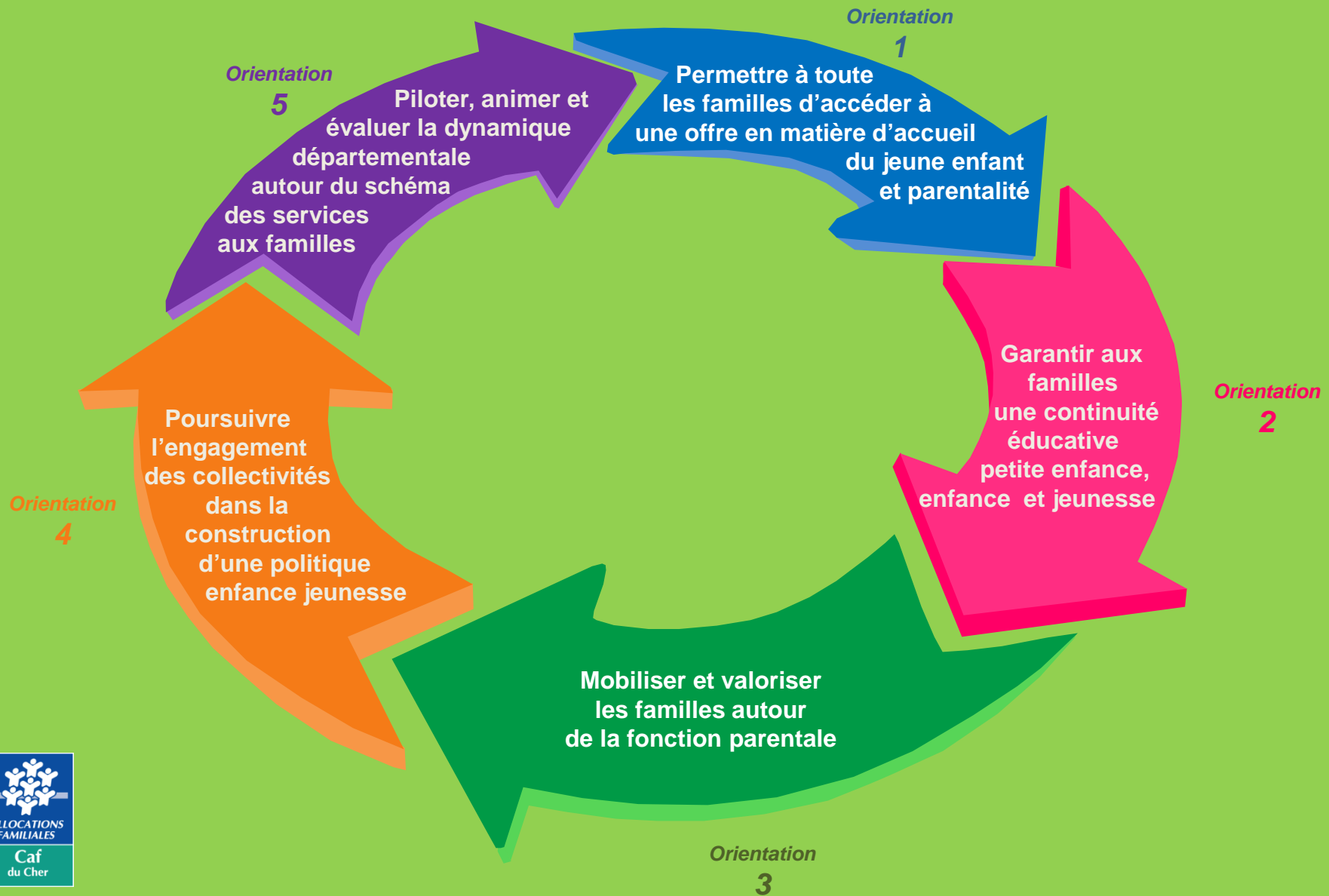
DES MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS



Des leviers mobilisés par :

- l'Etat ;
- le Conseil départemental ;
- la Msa ;
- la Caf.

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES



ORIENTATIONS STRATEGIQUES - OBJECTIFS - ACTIONS

<p>Orientation</p> <p>1</p> <p>Permettre à toutes les familles d'accéder à une offre en matière d'accueil du jeune enfant et parentalité</p>	<p>Objectif : <u>Rechercher une égalité d'accès aux services sur les territoires du Cher</u></p>
	<p>Action 1 Favoriser le développement de places d'accueil dans les territoires prioritaires d'intervention pour la petite enfance</p>
	<p>Action 2 Développer l'offre des relais assistants maternels, en particulier sur les territoires insuffisamment pourvus</p>
	<p>Action 3 Conforter l'offre d'accueil petite enfance</p>
	<p>Objectif : <u>Adapter l'offre aux périodes de vulnérabilité rencontrées par les familles</u></p>
	<p>Action 4 Favoriser la scolarisation des enfants dès 2 ans, en particulier sur les territoires sensibles</p>
	<p>Action 5 Renforcer l'accès aux modes d'accueil des familles en insertion professionnelle, en formation, aux revenus les plus modestes, ou en horaires atypiques</p>
	<p>Action 6 Accompagner les parents lors d'évènements fragilisant la vie familiale</p>
	<p>Objectif : <u>Améliorer la diversité et la qualité de l'offre</u></p>
<p>Action 7 Garantir la mixité sociale dans les structures, lieux de socialisation de l'enfant</p>	
<p>Action 8 Améliorer l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap en accueil collectif ou chez les assistants maternels</p>	
<p>Action 9 Conforter la qualité des modes d'accueil</p>	

<p>Orientation</p> <p>2</p> <p>Garantir aux familles une continuité éducative petite enfance, enfance et jeunesse</p>	<p>Objectif : <u>Promouvoir la continuité éducative : petite enfance, enfance et jeunesse, parentalité</u></p>
	<p>Action 10 Articuler la politique d'accueil des enfants et de soutien à la parentalité</p>
	<p>Action 11 Favoriser les passerelles entre les divers modes d'accueil, écoles et actions parentalité</p>
	<p>Objectif : <u>Favoriser une offre de services préservant les liens parents-enfants</u></p>
	<p>Action 12 Conforter l'offre de médiation familiale, d'espace de rencontre</p>
	<p>Action 13 Développer les lieux d'accueil enfants-parents et encourager les espaces d'échanges parents-enfants</p>
<p>Action 14 Garantir l'articulation des interventions au domicile des parents</p>	

<p>Orientation</p> <p>3</p> <p>Mobiliser et valoriser les familles autour de la fonction parentale</p>	<p>Objectif : <u>Accompagner les parents dans leur rôle éducatif</u></p>
	<p>Action 15 Renforcer l'autonomie des parents</p>
	<p>Action 16 Prévenir les risques de rupture du lien social et favoriser la diffusion des valeurs de la République</p>
	<p>Action 17 Mettre à leur disposition un ensemble de ressources et d'outils</p>
	<p>Objectif : <u>Renforcer la participation des parents</u></p>
	<p>Action 18 Favoriser la prise en compte des besoins des familles dans la démarche projet</p>
	<p>Action 19 Améliorer l'information des familles sur l'accès aux offres existantes</p>
<p>Objectif : <u>Consolider les réseaux d'accompagnement des familles</u></p>	
<p>Action 20 Valoriser les réseaux existants et leur articulation</p>	
<p>Action 21 Construire des projets en partenariat avec les familles et les acteurs locaux</p>	

<p>Orientation</p> <p>4</p> <p>Poursuivre l'engagement des collectivités dans la construction d'une politique enfance jeunesse</p>	<p>Objectif : <u>Sensibiliser les collectivités sur les enjeux de la politique enfance jeunesse</u></p>
	<p>Action 22 Informer sur les services en faveur des familles</p>
	<p>Action 23 Echanger sur les représentations du territoire en vue d'un diagnostic partagé</p>
	<p>Objectif : <u>Accompagner les collectivités dans l'élaboration d'une politique enfance jeunesse</u></p>
	<p>Action 24 Partager les objectifs d'une politique enfance jeunesse</p>
	<p>Action 25 Co-construire un projet de territoire</p>
	<p>Objectif : <u>Garantir l'articulation et la cohérence des dispositifs sur les territoires</u></p>
<p>Action 26 Déployer les conventions territoriales globales</p>	
<p>Action 27 Renforcer la formation des acteurs</p>	

<p>Orientation</p> <p>5</p> <p>Piloter, animer et évaluer la dynamique départementale autour du schéma des services aux familles</p>	<p>Objectif : <u>Développer un pilotage partenarial et transversal du schéma</u></p>
	<p>Action 28 Organiser un pilotage régulier et concerté du schéma par la mise en place d'instances permettant de décliner les objectifs en actions</p>
	<p>Objectif : <u>Animer et coordonner la dynamique du schéma départemental des services aux familles</u></p>
	<p>Action 29 Développer et animer une culture partagée autour des questions relatives à l'accueil de la petite enfance et de la parentalité</p>
	<p>Objectif : <u>Mesurer l'efficacité de l'action publique</u></p>
<p>Action 30 Mesurer l'impact des orientations stratégiques, des objectifs opérationnels et des actions développés</p>	



Présentation du cahier 2

- Introduction
- Rappel de la démarche engagée
- Présentation des 30 fiches actions
- Fiche récapitulative des conditions de réussite
- Fiche récapitulative des indicateurs
- Déploiement

CALENDRIER 2016

